

Question n°2

Conseil Municipal des Enfants

Groupe : Fontenay au cœur

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Locales, le groupe Fontenay au Cœur transmet une question pour le prochain Conseil Municipal du 14/04/2026.

Mme la Maire:

Le Conseil Municipal des Enfants créé il y a deux ans par Laurent Vastel et animé par la Conseillère municipale déléguée Mme Constance Portalier-Jeusse est une instance de formation à la vie citoyenne qui a suscité un vif intérêt dans nos écoles et une grande adhésion des jeunes conseillers. Fontenay-aux-Roses compte parmi les 2000 communes qui ont créées un tel Conseil Municipal des Enfants.

Plusieurs familles nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de cette instance, n'ayant aucune nouvelle de la mairie depuis l'élection municipale.

En ce début de mandature, pourriez-vous s'il vous plaît nous indiquer, si nos jeunes élus auront l'opportunité de poursuivre leur mandat ?

Si, oui qui sera en charge d'animer les réunions ? Quelle fréquence ? Qu'advient-il des projets en cours ?

Cette instance sera t'elle renouvelée l'année prochaine ?

Je vous remercie, Mme la Maire, de votre réponse

Rapporteur : Malika Assante